

CPJEPS "Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne"**Financement**Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**UNION REGIONALE DES
FRANCAS DE NOUVELLE-
AQUITAINE
Roy Nathalie
06.22.05.42.76
nroy@francas-na.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :- Ne pas faire l'objet d'une interdiction
d'encadrement de mineurs. - Disposer des pré
requis réglementaires (annexe IV de l'arrêté
du 30/07/19 modifiant le CPJEPS AAVQ) :
être titulaire du PSC1 ou équivalent - Être
capable de prendre en charge un groupe pour
un temps de vie quotidienne ou d'activité en
sécurité. Elles sont vérifiées et attestées par
l'organisme de formation dans les conditions
mentionnées dans le dossier d'habilitation
prévu à l'article R. 212-10-9 du code du sport.
- Pour être dispensé des EPMSP : être
titulaire d'un BAFA, d'un CAP PE, d'un CAP
AEPE, d'un CQP APS ou Sport, ou d'un
BAPAAT.**Prérequis pédagogiques :**Rédaction d'un écrit sur le champ
professionnel.**Contrat de
professionnalisation
possible ?**

Oui

Objectif de la formation

Animateur d'activité, animateur de projets : construire un projet d'activités, accueillir les enfants, aménager les espaces, définir des thématiques d'activités (sciences et techniques, lecture-écriture, jeux, chants...), définir le rôle éducatif de l'animateur. Type de poste : animateur jeunesse, animateur enfance sur les temps extra-scolaire et péri-scolaire. Compétences : l'animateur d'activité initie et accompagne les activités de loisirs ainsi que leur mise en œuvre avec les publics. Le CPJEPS permet d'exercer en tant qu'animateur d'Accueil Collectif de Mineur (ACM), de conduire des activités d'animation en direction des publics, d'accompagner les enfants et les jeunes, de participer à la mise en œuvre des projets de la structure. Cadre de la formation : 400 heures en centre de formation, jusqu'à 1260 heures en alternance.

Contenu et modalités d'organisation

Module de positionnement : 35 heures - UC 1 : Participer au projet et à la vie de la structure : 91 heures - UC 2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes : 77 heures - UC 3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe : 56 heures - UC 4 : Animer des activités : 141 heures

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte****Validation(s) Visée(s)****CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne - Niveau 3 : CAP, BEP
(Niveau 3 européen)****MON
COMPTE
FORMATION** Éligible au CPF**Et après ?****Suite de parcours****BPJEPS "Loisirs Tous Publics"****Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00185237	du 21/09/2020 au 09/07/2021	Poitiers (86)	UNION REGIONALE DES FRANCAS DE NOUVELLE- AQUITAINE		MON COMPTE FORMATION	 

00207155

du 16/11/2020 au
09/09/2021

Aiguillon (47)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

Contrat
pro

00213151

du 04/01/2021 au
06/12/2021

Aiguillon (47)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

Contrat
pro

00352375

du 22/05/2023 au
19/06/2024

Tonneins (47)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00349538

du 22/05/2023 au
19/06/2024

Tonneins (47)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

Non
éligible

Contrat
pro

00352406

du 18/09/2023 au
17/01/2025

Rochefort
(17)

UNION REGIONALE
DES FRANCAS DE
NOUVELLE-
AQUITAINE

MON
COMPTE
FORMATION

FPC